

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [03/10/2022](#)

Date de convocation : 13 septembre 2022
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Séance du 22 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 25
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDBRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Mylène GARCIN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDBRENOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUROIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTÉ et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

Absents et excusés : François BONNET, Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-088
Avenant n°4 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches**

Rapporteur : Mylène Garcin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 d'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;

Vu la délibération n°2021-067 du 22 juin 2021 approuvant l'avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;

Vu la délibération n°2021-092 du 30 septembre 2021 approuvant les avenants n°2 et 3 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a confié, par contrat de Délégation de Service Public (DSP), la gestion de ses crèches à la SPL Durance Pays d'Aigues à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce contrat a été passé en «quasi-régie» en application de l'article L. 3211-3 du code de la commande publique.

Cette DSP emporte également l'occupation des crèches, qui relèvent du domaine public de COTELUB.

Jusqu'à maintenant, ce contrat prévoit une répartition des tâches d'entretien et de réparation des bâtiments dans laquelle COTELUB est chargée de toutes les réparations.

Ce mode de fonctionnement apparaît aujourd'hui peu pertinent et il est proposé de déterminer une nouvelle répartition dans laquelle COTELUB reste responsable des gros travaux et la SPL sera responsable de l'entretien courant et des petites réparations.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°4 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°4 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

31 voix POUR

1 ABSTENTION - S. Khalizoff

Majorité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

